

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 15 novembre 2021 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**21-11-15-5798 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 15 novembre 2021 à 19 h 15.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2021;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2021;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 octobre 2021;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2021;
 - 5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat à SNOC 1954 inc.- Fourniture de neuf (9) lampadaires pour la rue Dalhousie;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat à SNOC 1954 inc.- Fourniture de vingt-deux (22) lampadaires pour le Faubourg du Haut-St-Laurent;
- 20.3** Autorisation - Octroi de contrat – Shellex Groupe conseil inc. – Offre de services professionnels d’ingénierie – Rue Baird ;
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat – Shellex Groupe conseil inc. – Offre de services professionnels d’ingénierie – Stationnement incitatif rue Dalhousie ;
- 20.5** Autorisation - Octroi du contrat de déneigement - Stationnement du 72 rue Dalhousie ;
- 20.6** Autorisation - Entente avec le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Utilisation de locaux pour le soccer intérieur ;
- 20.7** Autorisation – Octroi de contrat pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour les ICI;
- 20.8** Autorisation – Non-renouvellement du bail de la Friperie Communautaire de Huntingdon ;
- 20.9** Autorisation - Mandater la firme d’avocats Sodavex, spécialiste en droit d’expropriation ;
- 20.10** Autorisation – Cession du lot 3 230 248 situé sur la rue Centre à monsieur Jean-Claude Faubert;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Demande de contribution financière– Marché Fermier du Comté de Huntingdon;
- 30.2** Autorisation – Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël – Centre de Ressources Familiales;
- 30.3** Autorisation – Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël – Club Optimiste ;
- 30.4** Approbation - Budget révisé 2021 de l’Office d’habitation du Haut-St-Laurent - 004039 004039 PU–REG déficit d’exploitation;
- 30.5** Approbation – États financiers 2019 révisés de l’Office d’habitation du Haut-St-Laurent - 003915 PU–REG déficit d’exploitation;
- 30.6** Approbation - Prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon;
- 30.7** Autorisation – Versement d’une contribution financière– Légion royale canadienne de Huntingdon, filière 81;
- 30.8** Autorisation – Modification au contrat de travail de la directrice générale de la Ville de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Autorisation – Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement No. 944-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage;
- 40.2** Autorisation - Demande de dérogations mineures – Projet intégré du 52 et 54 rue King;
- 40.3** Autorisation – Demande de servitude de maintien en état d’un empiètement pour l’immeuble du 51-A rue Wellington, lot 3 229 663;
- 40.4** Approbation - Attribution d’un nom officiel pour une nouvelle voie de communication – Rue Lasselle;
- 40.5** Autorisation - Abrogation des résolutions 21-09-07-5773 et 21-09-07-5774 relative à l’attribution d’un nom officiel pour deux nouvelles voies de communication;
- 40.6** Approbation - Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2021 ;
- 50.2** Approbation - Nomination de monsieur Philippe Beaulieu au poste de membre du Comité consultatif d’urbanisme de la Ville ;
- 50.3** Approbation – Nomination de monsieur Marc-André Parent au poste de membre du Comité consultatif d’urbanisme de la Ville
- 50.4** Approbation – Nomination des membres du conseil aux divers comités de la Ville;

60 –VARIA

- 60.1** Approbation - Problématique – Mise à jour du rôle d’évaluation foncière;
- 60.2** Approbation – Remerciement pour le travail de M. Daniel-Joseph Chapdelaine, conseiller en affaires municipales et en aménagement au territoire au ministère des Affaires municipales;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

21-11-15-5799

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 15 novembre avec les modifications suivantes :

- 50.3 Approbation – Nomination de madame Isabelle Arnau au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.
- 50.4 Approbation – Nomination de monsieur Marc-André Parent au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.
- 50.5 Approbation – Nomination des membres des divers comités de la municipalité.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2021

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2021

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 octobre 2021

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2021

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 octobre 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil municipal André Brunette, Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux, déposent devant le conseil leur déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*.

21-11-15-5800

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat à SNOC 1954 inc.- Fourniture de neuf (9) lampadaires pour la rue Dalhousie

Considérant que le nouveau projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent s'inscrit dans l'objectif de croissance démographique et économique de la Ville de Huntingdon;

Considérant que la réfection de la rue Dalhousie représente une valeur ajoutée à l'ensemble du territoire et que tous les contribuables y trouveront leur bénéfice, collectivement;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis qu'une partie des travaux de la rue Dalhousie doivent être assumés par l'ensemble des contribuables de la municipalité, dont l'éclairage public sur une partie de la rue Dalhousie, entre le chemin Ridge et la voie ferrée ;

Considérant la soumission reçue de la compagnie SNOC 1954 inc. pour la fourniture de neuf (9) lampadaires incluant les items suivants :

- 9 têtes de luminaires de 60w
- 9 têtes de luminaires de 30w
- 9 poteaux ronds de 4 pouces en aluminium par 18 pieds;

Considérant la soumission reçue de la compagnie SNOC 1954 inc. au coût de 4 500 \$ par ensemble luminaire (9), plus les frais de transport au coût de 400 \$, excluant taxes applicables.

21-11-15-5801

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la soumission no. JD210920A-01 de la compagnie SNOC 1954 inc. au montant de 40 900\$, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 42 939,89 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente de l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat à SNOC 1954 inc.- Fourniture de vingt-deux (22) lampadaires pour le projet du Faubourg du Haut-Saint-Laurent

Considérant le nouveau projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent situé dans le secteur de la rue Dalhousie;

Considérant la nécessité d'implanter un éclairage public sur l'ensemble des rues du projet ;

Considérant la soumission reçue de la compagnie SNOC 1954 inc. pour la fourniture de vingt-deux (22) lampadaires incluant les items suivants :

- 22 têtes de luminaires DEL de 40w
- 22 poteaux ronds de 4 pouces en aluminium par 16 pieds;

Considérant la soumission reçue de la compagnie SNOC 1954 inc. au coût de 2 600 \$ par ensemble luminaire (22), plus les frais de transport au coût de 650 \$, excluant taxes applicables.

21-11-15-5802

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la soumission no. JD210920B-01 de la compagnie SNOC 1954 inc. au montant de 57 850\$, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 60 735,27 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt no 930-2021.

Adopté

Octroi de contrat – Shellex Groupe conseil inc.– Offre de services professionnels d'ingénierie – Rue Baird

Considérant que la Ville désire mettre à jour le plan des infrastructures du réseau d'aqueduc du boulevard Baird;

Considérant l'offre de service présentée par la firme Shellex Groupe conseil inc. pour les services professionnels d'ingénierie afin de préparer des plans et relevés des infrastructures de la rue Baird entre la route 138 et le bout de la rue Baird (extrémité nord);

Considérant l'offre de service au montant forfaitaire de 4 350 \$, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Préparation de documents d'appel d'offres;
- Conception pour travaux futurs;
- Demande d'autorisation auprès du MELCC, MTQ, MRC, etc.;
- Toutes études (géotechnique, environnementale, phase 1, phase 2, etc.);
- Surveillance des travaux;
- Conception des mesures compensatoires, si exigées par le MELCC.

21-11-15-5803

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil inc. pour un montant de 4 350 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 4 566,96 \$ soit financée à même les revenus supplémentaires de l'exercice financier 2021.

Adopté

Octroi de contrat – Shellex Groupe conseil inc. – Offre de services professionnels d’ingénierie – Stationnement incitatif – Rue Dalhousie

Considérant que dans sa volonté de faciliter l’accessibilité au transport collectif et attirer de nouveaux utilisateurs, la Ville de Huntingdon souhaite implanter un stationnement incitatif permettant un accès privilégié au service de transport en commun de la MRC du Haut-Saint-Laurent et plus particulièrement au circuit d’autobus Valleyfield-Huntingdon et Châteauguay-Huntingdon;

Considérant qu’en plus des places pour les voitures, ce nouvel aménagement mettra à la disposition des usagers une aire d’attente avec aribus;

Considérant l’offre de service présentée par la firme Shellex Groupe conseil Inc. pour les services professionnels d’ingénierie afin de préparer des plans et devis pour la construction d’un stationnement incitatif sur la rue Dalhousie;

Considérant l’offre de service au montant forfaitaire de 29 200 \$, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Relevé topographique du site;
- Réunion de coordination avec la Ville afin de discuter des particularités du site;
- Demande au MELCC (si requise);
- Préparation des plans et devis pour soumission;
- Préparation des plans et devis pour construction;
- Surveillance partielle des travaux.

21-11-15-5804

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l’octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil inc. pour un montant de 29 200 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 30 656,35 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l’attente de l’approbation d’un règlement d’emprunt prévu à cet effet.

Adopté

Octroi du contrat de déneigement - Stationnement du 72 rue Dalhousie

Considérant la soumission reçue de la compagnie Excavation C.A.R. pour le déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison 2021-2022;

Considérant le montant de la soumission au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

21-11-15-5805

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie à Excavation C.A.R., pour un montant de 2 000 \$ excluant les taxes applicables.

Que la dépense de 2 000 \$ soit financée à même le budget au poste budgétaire 02-601-01-522.

Adopté

Entente avec le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Utilisation de locaux pour le soccer intérieur

Considérant que la Ville de Huntingdon désire utiliser le gymnase de l'école Arthur-Pigeon pour la tenue de l'activité de soccer intérieur pendant la saison hivernale;

Considérant que l'activité aura lieu les samedis avant-midi à compter du 26 février, et ce, jusqu'au 16 avril 2022, soit 8 périodes de 4 heures;

Considérant que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) effectuera l'entretien ménager et la désinfection des locaux après chaque utilisation et facturera les coûts qui y sont reliés, sous réserve d'une indication contraire au protocole d'entente;

Considérant que le montant à payer pour chaque utilisation est établi de la façon suivante :

Frais d'ouverture et fermeture	61.50 \$
Désinfection	<u>14.99 \$</u>
Total par utilisation avant taxes	<u>76.49 \$</u>

21-11-15-5806

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat d'utilisation du gymnase de l'école Arthur-Pigeon avec le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands au montant de 611,92 \$ plus les taxes applicables.

Que la directrice générale Johanne Hébert soit autorisée, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, à signer ledit contrat.

Que la dépense de 642,44 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-70-516 de l'année 2022.

Adopté

Octroi de contrat pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour les ICI

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Bail - Friperie communautaire de Huntingdon

Considérant que le 29 mars 2017, la Friperie Communautaire de Huntingdon et la ville ont conclu un bail ayant pour objet la location

d'un local situé au 4 rue Lorne d'une superficie de 9 257 pi ca. au prix actualisé de 10 728.60 \$ annuellement, et ce, afin de contribuer partiellement aux frais d'électricité, de chauffage et d'entretien de ce local;

Considérant que ce bail vient à échéance le 31 mars 2022;

Considérant que l'article 2.03 du bail stipule que le locataire doit, six (6) mois avant l'expiration du contrat de bail, faire signifier au locateur son intention de quitter les lieux loués ou de renouveler le contrat de bail pour une période additionnelle de trente-six (36) mois;

Considérant que le 9 septembre 2021, le locataire a signifié par écrit son intention de renouveler le bail;

Considérant qu'en vertu de l'article 2.03 du bail, dans les trois (3) mois de la signification de la demande de renouvellement, le locateur doit, dans les mêmes formes, faire connaître au locataire s'il refuse le renouvellement en précisant les motifs de ce refus.

21-11-15-5807

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal entend procéder à des travaux majeurs sur cette partie de l'immeuble du 4 rue Lorne et, par la suite, d'en disposer conformément à son plan de développement de la municipalité et que par conséquent, le bail de la Friperie Communautaire ne sera pas renouvelé et qu'un avis à cet effet soit signifié au locataire par courrier recommandé.

Adopté

Mandater la firme d'avocats Sodavex, spécialiste en droit d'expropriation

Considérant que la Ville de Huntingdon désire implanter un parc de stationnement destiné à inciter les automobilistes à y garer leur voiture pour emprunter un type de transport en commun tel que le covoiturage et le transport par autobus ;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire exproprier ou acquérir de gré à gré l'immeuble sis sur la rue Dalhousie à Huntingdon, connu sous le lot 3 447 004 du cadastre du Québec, pour une superficie approximative de 12 323.1 m² ;

Considérant que dans la réalisation de ce mandat, la Ville requiert des services professionnels spécialisés dans ce type de transaction afin de la représenter et de la conseiller ;

Considérant que la firme d'avocats Sodavex est spécialisée en droit d'expropriation et qu'elle est en mesure d'effectuer les démarches nécessaires pour ce type de dossier.

21-11-15-5808

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil mandate Me Christine Duchaine, de la firme Sodavex, pour effectuer les démarches nécessaires pour que la Ville de Huntingdon puisse procéder à l'expropriation ou à l'acquisition de gré à gré de l'immeuble sis sur la rue Dalhousie à Huntingdon, connu sous le lot 3 447 004 du cadastre du Québec, pour une superficie d'environ 12 323.1 m² et appartenant à la compagnie Gestion Charnise de Huntingdon.

Adopté

Cession du lot 3 230 248 situé sur la rue Centre à monsieur Jean-Claude Faubert

Considérant que la Ville est propriétaire du lot 3 230 248 d'une superficie approximative de 125.4 mètres carrés et situé sur la rue Centre entre l'école Arthur-Pigeon et l'immeuble du 16, rue Centre;

Considérant que ce lot fait partie des propriétés destinées à la revente suivant son acquisition par la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes municipales du 20 mars 2018, et ce, au coût de 1 063.55 \$;

Considérant que monsieur Jean-Claude Faubert, propriétaire du 16, rue Centre désire acquérir ce lot pour un montant de 1 063,55 \$ plus les taxes applicables au terrain vacant;

Considérant que l'acquéreur devra procéder à une opération cadastrale afin de regrouper le lot 3 230 248 avec le sien lequel est connu et désigné sous le numéro de lot 3 230 249.

21-11-15-5809

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la cession du lot 3 230 248 situé sur la rue Centre à monsieur Jean-Claude Faubert pour un montant de 1 063.55 \$ plus les taxes applicables au terrain vacant.

Que les frais de notaire et d'arpenteur ainsi que tout autre frais relié à la transaction soient à la charge de monsieur Jean-Claude Faubert.

Que le maire, monsieur André Brunette, et la greffière, madame Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente notarié.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière– Marché Fermier du Comté de Huntingdon

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement le Marché Fermier dans ses activités lesquelles offrent à la communauté un accès à des aliments saisonniers de qualité, cultivés localement et vendus directement par les producteurs.

21-11-15-5810

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière de 2 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon.

Que la dépense de 2 000 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970.

Adopté

Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël - Centre de Ressources Familiales du Haut Saint-Laurent

Considérant que le Centre de Ressources Familiales du Haut Saint-Laurent demande à la Ville de leur verser une contribution financière pour les aider à offrir des cadeaux aux enfants pour la fête de Noël.

21-11-15-5811

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 350 \$ au Centre de Ressources Familiales du Haut Saint-Laurent.

Que la dépense de 350 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Demande de contribution financière pour la distribution de cadeaux de Noël – Club Optimiste de Huntingdon

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon demande à la Ville de leur verser une contribution financière pour les aider à offrir des cadeaux aux enfants pour la fête de Noël.

21-11-15-5812

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 350 \$ au Club Optimiste de Huntingdon.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Budget révisé 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 004039 PU-REG déficit d'exploitation

Considérant que le rapport d'approbation du budget révisé en date du 20 octobre 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021 prévoit un déficit de 72 565 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) et de 139 345 \$ pour l'ensemble immobilier 2996 (12 unités familles);

Considérant que le budget 2021 de l'OH prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit un montant de 7 256 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 et de 13 934 \$ pour l'ensemble immobilier 2996.

21-11-15-5813

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget révisé en date du 20 octobre 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021, tel que présenté.

Que la dépense de 21 190 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Approbation des états financiers 2019 révisés de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a procédé à l'approbation des états financiers audités de l'année 2019 afin d'établir le montant de leur subvention de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

Considérant que le rapport d'approbation indique le déficit reconnu, le montant d'avances temporaires et la contribution respective de la SHQ et de la Municipalité.

Considérant que le montant du déficit soumis s'élevait à 1 102 713 \$ alors que le déficit approuvé s'élève à 1 103 017 \$ sans toutefois modifier les montants de déficit à répartir en rapport aux ensembles immobiliers d'habitation à loyer modique (HLM) de Huntingdon lesquels sont établis à :

No ensemble immobilier	Déficit 2019	SHQ	Municipalité Huntingdon
1733	(128 563 \$)	(115 707 \$)	(12 856 \$)
2996	(156 284 \$)	(140 656 \$)	(15 628 \$)

21-11-15-5814

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers révisés 2019 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, tels que présentés.

Adopté

Prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

Considérant que le conseil de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon a adopté son budget pour l'année 2022

Considérant que pour l'année 2022, le montant des dépenses et des revenus s'élève à 426 968 \$;

Considérant que pour l'année 2022, le montant de la quote-part de la Ville de Huntingdon s'élève à 17 843 \$, soit 7 \$ par habitant;

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption.

21-11-15-5815

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement du montant de la quote-part établi à 17 843 \$ pour l'exercice financier 2022.

Que la dépense soit financée à même le budget qui sera prévu à cet effet pour 2022 au poste budgétaire 02 701 30 751.

Adopté

Versement d'une contribution financière– Légion royale canadienne de Huntingdon, filière 81

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement la Légion royale canadienne de Huntingdon, filière 81, dans ses activités;

Considérant que la mission de la Légion royale canadienne est d'améliorer la vie des vétérans et de leurs familles, de fournir des services essentiels à la communauté et de se souvenir des hommes et des femmes qui se sont sacrifiés;

21-11-15-5816

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière de 1 000 \$ à la Légion royale canadienne de Huntingdon, filière 81.

Que la dépense de 1 000 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970.

Adopté

Modification au contrat de travail de la directrice générale de la Ville de Huntingdon

Considérant que le Conseil municipal désire réviser les conditions salariales de la directrice générale en vigueur depuis le 12 février 2007;

21-11-15-5817

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve les nouvelles conditions salariales de la directrice générale telles que discutées et que celles-ci soient effectives au 1^{er} janvier 2022.

Que la dépense salariale soit financée à même le poste budgétaire 02-130-00-141 et 02-140-10-141.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement No. 941-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement No. 944-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement 944-2021 est présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

La modification au règlement de zonage no. 512 permettra d'agrandir la zone mixte MB-1 à même une partie de la zone habitation HC-5 à l'intersection des rues Wellington et Church pour, entre autres, autoriser l'usage d'entreprise de services de transport de personnes

La modification au règlement de zonage no. 512 permettra d'agrandir la zone mixte MD- 1 à même une partie de la zone habitation HB-7 à l'intersection des rues Wellington et Bouchette pour, entre autres, autoriser l'usage d'entreprise de services professionnels de soins dentaires.

Adoption du premier projet de Règlement No. 944-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 et le plan de zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512 et l'annexe «A» dudit règlement intitulée « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone mixte **MB-1** à même une partie de la zone habitation **HC-5** à l'intersection des rues Wellington et Church pour, entre autres, autoriser l'usage d'entreprise de services de transport de personnes;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512 et l'annexe «A» dudit règlement intitulée « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone mixte **MD- 1** à même une partie de la zone habitation **HB-7** à l'intersection des rues Wellington et Bouchette pour, entre autres, autoriser l'usage d'entreprise de services professionnels de soins dentaires;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021;

Considérant que le projet de règlement 944-2021 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021;

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 944-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

21-11-15-5818

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de Règlement 944-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée pour le projet de Règlement No. 944-2021.

Adopté

Demande de dérogations mineures – Projet intégré du 52 et 54 rue King

Considérant qu'une demande de dérogations mineures pour un projet intégré situé au 52 et 54 rue King, connu sous les numéros de lots 6 435 925, 6 435 926 et 6 435 927, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que les demandes de dérogations mineures auront pour effet de :

- Autoriser les marges de recul latéral des bâtiments principaux sur les lots no 6 435 926 et 6 435 927 par rapport aux limites extérieures du lot no 6 435 925, alors que l'article 5.7.4 c) du règlement de zonage no 512 concernant les projets intégrés établis les normes telles qu'indiquées au tableau suivant :

No du Terrain	Multifamilial de type	Marge de recul latéral	Norme (m)	Demande (m)	Dérogation (m)
6 435 926	Contiguë	Gauche	7.50	6.85	0.65
6 435 927	Contiguë	Droite	7.50	6.69	0.81

- Autoriser que (2) deux cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite soient partiellement aménagées dans la cour avant du projet intégré faisant face à la rue King alors que l'article 5.7.5 a) du Règlement de zonage no 512 stipule que l'emplacement d'une aire de stationnement ne peut être aménagé dans la cour avant du projet intégré faisant face à une rue publique.
- Autoriser qu'une allée de circulation sans issue ne se termine pas par un cercle de virage alors que l'article 5.7.5 f) du règlement de zonage no 512 stipule que toute allée de circulation sans issue doit être terminée par un cercle de virage d'un diamètre minimal de douze (12) mètres) ou de dix-huit (18) mètres lorsqu'un rayon intérieur gazonné de six (6) mètres est maintenu.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver les demandes de dérogations mineures ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogation mineure n'a été déposée.

21-11-15-5819

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise les dérogations mineures pour les lots 6 435 925, 6 435 926 et 6 435 927 pour le projet intégré situé au 52 et 54 rue King, Huntingdon.

Adopté

Demande de servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 51A rue Wellington, lot 3 229 663

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 51A, rue Wellington, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 663 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à Juan Oregon Trejo;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 041 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue Wellington;

Considérant que les marches au 1^{er} étage, les galeries du premier et du deuxième étage et la marquise au deuxième étage de la maison érigée sur le lot 3 229 663 empiètent globalement sur une superficie maximale mesurant 9.00m de largeur vers le nord-ouest et vers le sud-est par 1.50m vers le sud-ouest et vers le nord-est sur le lot 3 230 041, propriété de la Ville de Huntingdon. La limite nord-est de ladite partie de lot 3 230 041 est située à une distance de 3.00m de la ligne de division entre les lots 3 229 663 et 3 229 664, cette distance étant mesurée le long de la limite sud-est de la rue Wellington.

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par Mohamed Motaouakal, arpenteur-géomètre, en date du 27 août 2021, sous le numéro 44 de ses minutes et d'un croquis préparé par l'arpenteur;

Considérant que cette demande de servitude permet de maintenir les marches au 1^{er} étage, des galeries du premier et du deuxième étage et de la marquise au deuxième étage dans leur état et situation actuels;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur.

21-11-15-5820

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement, aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 51A, rue Wellington, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 663 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à Juan Oregon Trejo.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Nathalie Daoust, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

Attribution d'un nom officiel pour une nouvelle voie de communication – Rue Lasselle

Considérant que la construction d'un nouveau projet domiciliaire dans le secteur de la rue Dalhousie de la municipalité nécessite l'attribution d'un nom officiel pour la nouvelle voie de communication dudit projet ;

Considérant qu'après délibération les membres du conseil ont fixé leur choix sur le nom « *rue Lasselle* », ce nom reprend celui d'une

famille qui a contribué au développement résidentiel du secteur où la voie est située.

Le vote est demandé par monsieur le maire.

Pour : M. Florent Ricard
M. Maurice Brossoit
M. Rémi Robidoux
M. Denis St-Cyr
Mme Andrea Geary
Contre : M. Dominic Tremblay

Le maire ne votant pas.

21-11-15-5821

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à la majorité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D’attribuer le nom officiel « *rue Lasselle* » à la nouvelle voie de circulation située dans le secteur de la rue Dalhousie de la municipalité.

Qu’une demande d’officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

Que la résolution no. 21-09-07-5774 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 soit abrogée.

Adopté

Abrogation des résolutions 21-09-07-5773 et 21-09-07-5774 relative à l’attribution d’un nom officiel pour deux nouvelles voies de communication

Considérant que la résolution no. 21-09-07-5773 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 attribuant le nom de *rue des Cantons* à une voie de communication du projet résidentiel du Faubourg du Hat-Saint-Laurent requiert d’être abrogée ;

Considérant que la résolution no. 21-09-07-5774 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 attribuant le nom de *rue de la Seigneurie* à une voie de communication du projet résidentiel du Faubourg du Hat-Saint-Laurent requiert d’être abrogée ;

Le vote est demandé par monsieur le maire.

Pour : M. Florent Ricard
M. Maurice Brossoit
M. Rémi Robidoux
M. Denis St-Cyr
Mme Andrea Geary
Contre : M. Dominic Tremblay

Le maire ne votant pas.

21-11-15-5822

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à la majorité :**

Que la résolution no. 21-09-07-5773 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 soit abrogée.

Que la résolution no. 21-09-07-5774 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021 soit abrogée.

Adopté

Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté son *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* en 2012, ainsi que son plan de mise en œuvre;

Considérant que la MRC s'est engagée, à l'objectif 10 du plan de mise en œuvre, à produire et à transmettre aux municipalités locales un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde carbone à l'an 1 du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* afin d'encadrer les visites des bâtiments constituant des risques faibles sur le territoire de la MRC;

Considérant que les municipalités faisant partie du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* se sont engagées, à l'objectif 13, à maintenir et à appliquer le *Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone*;

Considérant que, conformément aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, article 2.3.3., découlant de la *Loi sur la sécurité incendie*, chacune des municipalités du Québec devrait se prévaloir d'un programme d'inspection pour chacune des catégories de risques présentes sur son territoire.

21-11-15-5823

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon adopte le *Programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone* proposé par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2021

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

21-11-15-5824

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période de novembre et décembre 2021.

Adopté

Nomination de monsieur Philippe Beaulieu au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville

Considérant que la Ville a un poste à combler au sein de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que l'article 6 du Règlement 729-2006 relatif au Comité consultatif d'urbanisme prévoit qu'une vacance au poste de membre du comité doit être comblée par le conseil de la Ville dans les 3 mois de la date où elle survient;

Considérant que monsieur Philippe Beaulieu, résidant de la Ville de Huntingdon, a manifesté son intérêt afin de siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

21-11-15-5825

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Philippe Beaulieu à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

Nomination de madame Isabelle Arnau au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville

Considérant que la Ville a un poste à combler au sein de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que l'article 6 du Règlement 729-2006 relatif au Comité consultatif d'urbanisme prévoit qu'une vacance au poste de membre du comité doit être comblée par le conseil de la Ville dans les 3 mois de la date où elle survient;

Considérant que madame Isabelle Arnau, commerçante à la Ville de Huntingdon, a manifesté son intérêt afin de siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

21-11-15-5826

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme madame Isabelle Arnau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

Nomination de monsieur Marc-André Parent au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville

Considérant que la Ville a un poste à combler au sein de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que l'article 6 du Règlement 729-2006 relatif au Comité consultatif d'urbanisme prévoit qu'une vacance au poste de membre du comité doit être comblée par le conseil de la Ville dans les 3 mois de la date où elle survient;

Considérant que monsieur Marc-André Parent, résidant de la Ville de Huntingdon, a manifesté son intérêt afin de siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

21-11-15-5827

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Marc-André Parent à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

Nomination des membres des divers comités de la municipalité

Considérant que le maire, monsieur André Brunette a procédé au choix des membres des divers comités de la municipalité et des représentants de la Ville de Huntingdon au conseil d'administration des organismes de son territoire.

21-11-15-5828

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme les représentants ainsi que les membres des divers comités suivants :

Comité interne de la municipalité

- Gestion financière et administrative :
Ensemble des membres du conseil municipal
- Sécurité publique :
Monsieur Florent Ricard
- Transport (voirie et déneigement) :
Monsieur Maurice Brossoit
- Hygiène du milieu :
Monsieur Florent Ricard
- Loisirs et culture :
*Madame Andrea Geary
Monsieur Dominic Tremblay*
- Comité consultatif d'urbanisme :
Monsieur Rémi Robidoux

Conseil d'administration des organismes du territoire

- Marché Fermier du comté de Huntingdon – 1 poste :
Madame Andrea Geary
- Aréna régional de Huntingdon – 1 poste :
Monsieur Rémi Robidoux
- Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent– 1 poste :
Monsieur Denis St-Cyr
- Habitation les Tisserandes – 1 poste :
Monsieur Denis St-Cyr
- Corporation de Développement Économique de la Ville – 2 postes + maire :
Monsieur Maurice Brossoit
Monsieur Dominic Tremblay

Adopté

60. VARIA

Problématique – Mise à jour du rôle d'évaluation foncière

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipale confère aux MRC la compétence et la responsabilité de la conception et de la mise à jour des rôles d'évaluation et permet que celles-ci confient l'exécution de ces travaux à une entreprise privée;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a changé de firme d'évaluation en janvier 2020, passant de la firme ÉVIMBEC LTÉE À LA FIRME CIM-FQM Évaluation pour la confection et la modernisation de notre rôle d'évaluation, de la matrice graphique de même que pour notre maintien d'inventaire ;

Considérant qu'en début de mandat, il y a eu des retards de leur part, mais que la municipalité a admis qu'il fallait un certain temps d'adaptation pour la nouvelle firme afin de se familiariser avec nos dossiers et notre territoire ;

Considérant qu'après ce temps, nous avons signalé aux personnes responsables de la firme, et ce à plusieurs reprises, les problématiques relativement aux délais de traitement et de transmission des mises à jour de notre rôle d'évaluation foncière ;

Considérant qu'il est essentiel pour la municipalité que les renseignements inscrits au rôle d'évaluation et à la matrice graphique soient maintenus à jour afin que les employés puissent effectuer de façon adéquate le travail qui leur incombe tant au niveau de la taxation, de l'accès à l'information requise par les arpenteurs, les notaires, les agents d'immeubles et les contribuables ainsi que l'inspection municipale ;

Considérant que ces délais suscitent des mécontentements de la part des contribuables, que ce soit pour les changements de propriétaire, les travaux de lotissement, de construction et de rénovation ;

Considérant que cela engendre aussi un impact sur les revenus de la municipalité en considérant que l'évaluation foncière n'a pas ou pratiquement pas augmenté depuis janvier 2020 ;

Considérant qu'en plus d'avoir à subir tous ces désagréments, la quote-part annuelle de l'évaluation a augmenté de près de 15% depuis 2 ans.

21-11-15-5829

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'exiger de la firme d'évaluation CIM-FQM Évaluation que celle-ci prenne les moyens nécessaires afin que les travaux de modification du rôle d'évaluation soient exécutés, et ce, avant la taxation annuelle 2022 afin d'éviter la perte de revenus importants.

Qu'une copie de la présente résolution soit aussi expédiée à toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Remerciements - M. Daniel-Joseph Chapdelaine, conseiller en affaires municipales et en aménagement au territoire au ministère des Affaires municipales

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Huntingdon a eu à faire face à plusieurs défis qui ont nécessité le support et l'expertise de fonctionnaires du ministère des Affaires municipales;

Considérant que monsieur Daniel-Joseph Chapdelaine, conseiller aux affaires municipales et à l'aménagement du territoire à la Direction régionale de la Montérégie fait partie de ceux qui se sont démarqués tant par son expertise que par son dévouement au monde municipal;

Considérant que suivant l'annonce du transfert de monsieur Chapdelaine dans un autre ministère, le conseil municipal a tenu à le remercier pour le travail exceptionnel et le soutien qu'il a manifesté à l'égard de la Ville de Huntingdon et de la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon;

21-11-15-5830

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon remercie monsieur Daniel-Joseph Chapdelaine pour son dévouement et pour le travail et le soutien exceptionnel qu'il a manifesté dans son travail à titre de conseiller aux affaires municipales et à l'aménagement du territoire à la Direction régionale de la Montérégie.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent aura une rencontre le mois prochain.

La Fondation Betty Riel procède au remaniement des membres de son comité.

M. Dominic Tremblay : Il félicite monsieur le Maire et les membres du conseil pour leur réélection. La réélection par acclamation de tous fut un geste de confiance de la part de la population.

M. Rémi Robidoux : Il a présidé une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville. Il y a beaucoup de nouveaux projets de construction résidentielle dans la ville.

Le comité de l'aréna n'a pas encore reçu son chèque de la subvention provenant du gouvernement provincial pour les travaux de réfection.

Il n'y a plus d'odeur provenant des bassins d'épuration. Le directeur du traitement des eaux a fait du bon travail. On entendait des critiques quand il y avait de mauvaises odeurs mais pas de félicitations depuis que le problème a été solutionné.

M. André Brunette : Le manque de disponibilité de locaux pour des événements et des activités démontre que la ville aurait besoin d'un centre communautaire pour ses citoyens.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

21-11-15-5831

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20h29.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière